

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 353-CX-1540

concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

**ATTENDU** la « Règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires » (FIO) du Conseil du trésor (CT no 206489);

**ATTENDU** la consultation menée auprès de l'Association générale des étudiants par le registraire et responsable des services aux étudiants, monsieur Robert Bondaz, conformément à l'article 7 dudit règlement à l'automne dernier;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** ledit règlement de la façon suivante à compter de l'exercice 2012-2013:

De remplacer l'article 4.8 e) *Frais pour droits d'auteur* :

Afin d'honorer l'entente intervenue entre la CREPUQ, COPIBEC et les universités québécoises concernant le paiement de redevances pour droits d'auteur pour la reprographie de codex, des frais de 0,85 \$/ crédit pour tous les étudiants.

Par l'article 4.8 e) *Frais pour droits d'auteur* :

Compte tenu des discussions entre la CREPUQ, COPIBEC et les universités québécoises concernant le paiement de redevances pour droits d'auteur pour la reprographie de codex, des frais de **0,90 \$**/crédit pour tous les étudiants.

De remplacer l'annexe 2 *Tarifs de location au secteur audiovisuel* du présent règlement par l'annexe 4 de ce document.

De remplacer l'article 5.2 *Droits de scolarité, frais généraux, cotisations étudiantes (Service aux étudiants, équipements sportifs, frais technologiques et frais pour droits d'auteur)* :

Ces frais sont payables au moment de l'inscription. Les chèques peuvent être postdatés de la date du début du trimestre.

Les frais pour paiement en retard des droits de scolarité seront chargés conformément à la date prévue de paiement qui apparaît à l'horaire des cours pour les versements des frais de scolarité.

Les étudiants inscrits à neuf (9) crédits et moins, doivent acquitter la totalité au moment de l'inscription.

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 353-CX-1540

concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Les étudiants inscrits à dix (10) crédits et plus peuvent payer leurs frais en deux versements selon les dates fixées au calendrier universitaire. Cette règle de deux versements s'applique aux trois trimestres.

Par l'article 5.2 *Droits de scolarité, frais généraux, cotisations étudiantes (Service aux étudiants, équipements sportifs, frais technologiques et frais pour droits d'auteur)* :

Ces frais sont payables au moment de l'inscription. Les chèques peuvent être postdatés de la date du début du trimestre.

Les frais pour paiement en retard des droits de scolarité seront chargés conformément à la date prévue de paiement qui apparaît **au Guide d'inscription de l'Université**.

Les étudiants inscrits à neuf (9) crédits et moins doivent acquitter la totalité au moment de l'inscription.

Les étudiants inscrits à dix (10) crédits et plus peuvent payer leurs frais en deux versements selon les dates fixées au **Guide d'inscription de l'Université**. Cette règle de deux versements s'applique aux trois trimestres.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1541**

concernant l'engagement d'une commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Josée Lachaîne, à titre de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du 7 février 2012;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Josée Lachaîne.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1542**

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Suzanne Perreault, à titre de secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau, et ce, à compter du 7 février 2012;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Suzanne Perreault.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1543**

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Naïma Erragued, à titre de secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau, et ce, à compter du 7 février 2012;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Naïma Erragued.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 353-CX-1544

concernant la demande d'un certificat d'autorisation concernant le projet d'accès au boulevard Alexandre-Taché

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** la nécessité d'aménager un chemin d'accès à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché pour faciliter les déplacements automobiles au pavillon Alexandre-Taché, notamment à l'égard des utilisateurs du terrain de soccer;

**ATTENDU** la présence d'un milieu humide dans le secteur des travaux pour lequel il existe une obligation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) d'obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la firme LVM à préparer et à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant l'impact à un milieu humide des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tous les documents requis par le MDDEP, dont notamment ceux prévus à l'article 115,8 de la Loi de la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1545**

concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre le module des sciences administratives et l'ESSCA;

**ATTENDU** la possibilité de poursuivre l'accueil d'étudiants en provenance de l'ESSCA;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le renouvellement du protocole d'entente cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1546**

concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre l'ÉMI et l'ESA;

**ATTENDU** la possibilité de poursuivre des échanges d'étudiants et des collaborations de recherche entre les deux établissements;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1547**

concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle de Paris (ECV) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre l'ÉMI et l'ECV;

**ATTENDU** la possibilité de poursuivre des échanges d'étudiants et des collaborations de recherche entre les deux établissements;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École de communication visuelle (ECV) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1548**

concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'intérêt commun de maintenir, d'approfondir et de développer conjointement des activités académiques, scientifiques et techniques;

**ATTENDU** l'opportunité mutuelle de promouvoir des échanges d'enseignants, d'étudiants et de personnels techniques et administratifs afin de contribuer au progrès scientifique et au renforcement de leurs ressources humaines spécialisées;

**ATTENDU** l'ambition réciproque de faire progresser et développer les deux institutions avec des programmes et des projets de recherche en conjoint qui conduisent à une complémentarité effective;

**ATTENDU** la possibilité de poursuivre des échanges d'étudiants et des collaborations de recherche entre les deux établissements;

**ATTENDU** l'Accord de contribution intervenue entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et l'UQO dans le cadre du programme « Étudiants pour le développement », ci-après appelé, EPD, et dont l'UNESP est désignée comme organisation partenaire;

**ATTENDU** l'appui financier du programme EPD qui permet la mise en œuvre de stages en 2012 au sein de l'UNESP pour les étudiants de l'UQO;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista "JULIO DE MESQUITA FILHO" (UNESP) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord de coopération;

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 353-CX-1548**

concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par cet accord de coopération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 353-CX-1549

concernant l'adjudication du contrat d'une solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 5.3 du Règlement de régie interne de l'Université;

**ATTENDU** la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* du 9 janvier 2012 au 26 janvier 2012 conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la soumission déposée à la division des approvisionnements du Service des finances;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres de la division des approvisionnements de l'Université;

**ATTENDU** que l'entreprise Groupe d'Imprimerie Saint-Joseph a soumis le plus bas prix conforme;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** un contrat mixte (à commande) pour une solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé à l'entreprise Groupe d'Imprimerie Saint-Joseph inc. pour un montant maximal de 140 000 \$ (montant avant taxes) pour une période pouvant atteindre quatre ans et demi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012;

**DE MANDATER** le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 353-CX-1550**

concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Collège Bois-de-Boulogne (Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 15 de la Loi sur les contrats des organismes publics;

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics;

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 5.3 du Règlement de régie interne de l'Université;

**ATTENDU** la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le mandat d'achat du Collège général d'enseignement professionnel Bois-de-Boulogne;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les préoccupations exprimées par les membres en séance quant à certaines modalités du mandat à octroyer;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le Collège Bois-de Boulogne (agissant sous le nom de la Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources à procéder aux vérifications demandées en séance quant à certaines modalités du mandat;

**DE L'AUTORISER** à signer ledit mandat, s'il s'en déclare satisfait, à charge cependant d'en rendre compte au comité exécutif.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général